

**ADNA - Lettre Info mar 2016**

<http://www.adna06.fr>

Nous avons récemment appris fortuitement qu'une enquête publique « par voie électronique » avait été réalisée en août 2015 par DGAC pour le ministère du développement durable, concernant le changement de décret ministériel pour autoriser des turboréacteurs de 35 tonnes. Vu la période, choisie ... un seul commentaire (non local) a été émis.

Une telle enquête aurait dû, (au plus tard le premier jour de la période d'ouverture) faire l'objet d'une information aux personnes et organisations concernées.

Après vérification, aucune des associations, ni élus contactés n'ont été informés de cette enquête.

En 2015, lors de réunions préparatoires au changement décret, ACA nous avait affirmé qu'il n'y aurait pas besoin d'enquête publique pour ce genre d'arrêté.

Pourquoi DGAC se donne-t-elle bonne conscience, avec une telle discrétion ?

Plus concrètement, nous comptons sur :

« le renforcement des actions de contrôle des trajectoires, et le respect de la réglementation afin d'améliorer le sort des riverains »

« l'action auprès des pilotes les informant par lettre lorsqu'ils ont suivi une trajectoire non respectueuse de l'environnement urbain »

« pour le bien être des riverains » tel que formulé par Mr Gandil, directeur général DGAC à Paris (voir son courrier du 16 déc. 2015 dans l'onglet « lettres officielles » du site informatique).

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>



ADNA



ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES

Pour l'instant, malgré les actions ADNA relatées dans notre lettre d'information de janvier 2016, il n'apparaît pas encore d'amélioration sensible du respect des trajectoires, (alors que nous sommes en période de faible trafic) contrepartie numéro 1 agréée en Commission Consultative de l'Environnement (CCE) d'avril 2015, qui a conduit à l'arrêté ministériel d'octobre 2015 autorisant des jets jusqu'à 35 tonnes.

Il nous est difficile de juger de la situation car ACM ne diffuse plus d'information sur les trajectoires réalisées, ni les indicateurs habituels (pénétration ronds bleus, chevelus, etc.).

Les plaintes sont « enregistrées », mais l'émetteur ne reçoit plus d'information sur l'analyse et la suite donnée, comme cela se pratiquait auparavant. (Si les résultats étaient satisfaisants, la pratique nous importerait peu).

Dès la reprise du trafic, par exemple pour la récente période du MIPIM, de nombreux problèmes de non-respect des trajectoires sont réapparus ; ACM a reconnu : « en effet des débordements ont eu lieu ».

Une nouvelle version du « briefing pilote IFR », devrait être applicable (dès que le relèvement de 60 mètres de la trajectoire « trombone » sera effectif), dans le but de mieux faire respecter l'arrondi nord, puis les zones peuplées de la partie finale arrivant à la piste. Espérons la mise en place en avril. Nous vous préviendrons dès cette étape, afin que vous puissiez apprécier par vous-mêmes les résultats.

L'étude pour la mise en place de la nouvelle trajectoire d'arrivée des jets par le nord-ouest, permettant de déconcentrer le trafic, se poursuit. (Autre contrepartie importante agréée en CCE d'avril 2015). Un point officiel détaillé est prévu fin avril.

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>



# ADNA



ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES

ADNA n'intervient pas dans le débat et le processus de privatisation des aéroports ACA (dont Cannes Mandelieu), restant ciblé sur l'impact des nuisances aériennes émises, et le respect des riverains. Néanmoins apprenant par un élu que le cahier des charges préparé par le ministère pour les candidatures ne comprenait aucun élément sur l'environnement, nous avons préparé, de concert avec les autres associations de riverains un rappel des acquis des chartes et accords structurant ACM, et protégeant les riverains, de manière à ce qu'ils soient pérennisés, pris en compte par le futur nouveau concessionnaire.

[Voir le document](#)

Grâce au concours direct des élus des conseils départementaux de Grasse Sud, et de Mandelieu- Vallée de Siagne, en sus des grands élus département et région, l'aspect environnement a été introduit dans le cahier des charges joint au lancement du processus de privatisation par le ministère de l'économie le 10 mars. La pièce jointe ([Voir la PJ](#)) résume le contenu et les commentaires restant à prendre en compte pour la prochaine étape. Voir également articles de presse régulièrement mis à jour dans la rubrique « presse » accessible en page d'accueil de notre site informatique.

Par ailleurs, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de régler votre cotisation pour l'année 2016 dont le montant est de 10 € par foyer. Cliquez sur ce lien pour télécharger le bulletin accompagnant votre cotisation. ([Cliquer ici](#))

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>